

Expeditions

Du 24. Decembre 1800.

958. Zurich

779. Au Citoyen Fries Directeur des fortifications à Zurich.
La pétition dont vous me parlez dans votre lettre du 13 courant doit
par la Chambre d'origine de Zurich et ensuite par la Chambre ad.
lesquelles devront donner leur avis sur son contenu; et
malgré cela je doute que leur opinion en faveur de
pétitionnaire peut lui faire accorder sa demande, la vision
étant déjà trop encombrée de machines. — C.F.

957. Schaffhouse.

776. A la Chambre Administrative à Schaffhouse. 1066.
Je ne peux faire que la même réponse aux nouvelles observations
que vous m'adressés dans votre lettre du 13 courant ^{sur le sujet} de
la ville de Schaffhouse. Encore une fois, Cit. Ad. tout ce que
vous dites les autres Cantons s'ils pourroient l'objecter
aussi; non seulement elles entretiennent les pavés mais
aussy encore toute les grandes routes jusqu'à une demi lieue
plus ou moins, en un mot elles sont chargées de tous les chemins, routes et
parcs de leurs banlieues; ainsi voyés combien vous êtes dans l'erreur au
sujet des routes; enfin jusqu'à ce qu'une nouvelle loi ait statué la dessus
on ne peut point faire d'exception en faveur de votre ville.

978. Zurich

775. A la Chambre Administrative à Zurich. 1275.
Je vous transmetts une pétition de la commune de Bubach, à la
quelle il est difficile d'avoir égard par ce que toutes les autres feront bientôt
les mêmes réclamations et de plus forte, encore; enfin vous voudrés bien,
citoyens ad. m'envoyer votre avis sur la demande de cette commune.

Bâle

776. Au chef national du canton de Bâle. 993.
la même du N^o 762. ou que #766.

971. Bâle

777. A la Chambre Administrative à Bâle.
J'ai reçu avec plaisir le procès verbal de mesurage des chemins fait par
le citoyen Schaeffer; et je dois vous témoigner ma satisfaction de ce qu'il a accepté
de se charger de tout ce qui concerne les ponts et chaussées.
Le préfet vous transmettra inégalement les instructions des Inspecteurs,
des pionniers et des sous-préfets. Les premières sont faites pour les Inspecteurs des cantons
dont le membre de la chambre ad. n'ont pu être chargés de cette partie; elles pourront
néanmoins encore être utiles au Cit. Schaeffer, il conviendrait que vous vous hâtés de
faire parvenir aux sous-préfets, celles qui les concernent parce que le préfet est chargé
de leur notifier qu'ils sont en fonctions dans leurs districts respectifs en vertu
de l'arrêté du 22. octobre et conformément à mes susdites instructions.
Je vous joins ici un échantillon ou modèle du pié de Zurich afin que vous
puissés établir les pionniers selon l'arrêté du 22. octobre, et avis vous prévenir,
cit. ad. que la préférence donnée à ce pié est due à son rapport exact avec les
nouvelles mesures françaises, que vous ^{seriez} apparemment obligés d'adopter
à la nécessité de mettre dans les opérations des ponts et chaussées de
l'uniformité; dix piés de Zurich font 3. mètres, 40 pouces un mètre et
4. pouces un décimètre.
Je vous enverrai dans peu une cinquantaine d'exemplaires de l'ouvrage

Cantons N^o

Expéditions.

Un citoyen qui en pour l'usage indiqué aux dites instructions, vous trouverez
à joint la classification de vos routes selon que vous me l'avez transmis
par votre lettre du 20. 9. 94.

l'économie à la quelle nous devons nous attacher pendant ces malheureuses
circonstances me fait vous insister de m'etablir pour les présent des prisonniers
sur les routes de première et seconde classe. Lors qu'il seront placés vous en
ferez dresser un tableau dans lequel ils seront portés par N^o avec leurs
baptêmes et de famille et celui de leur naissance et domicile, et voudrez
bien alors m'envoyer une copie.

Classification des routes du canton
de Bâle.

première classe.

- 1^o la route de Bâle par la ^{porte} de St. Blaise et par le pont de Wäsen contre l'Allemagne.
- 2^o la route de Bâle par la porte ^{de St. Jean allant vers Bourglinde en France} Spalenthor allant vers Bourgfelden.
- 3^o la route de Bâle par la porte Spalenthor allant vers Bourgfelden.
- 4^o la route de Bâle par la porte de Michen allant vers Uheimfeld et Schaffhausen.
- 5^o la route de Bâle par la porte St. Alban allant à Liebstatl jusqu'à l'endroit nommé le vieux marché.
- 6^o la route depuis le vieux marché de Liebstatl allant par Waddenbourg et Langbruck à Soleure.
- 7^o la route depuis le vieux marché de Liebstatl allant par Olten contre Lucerne.

seconde classe.

- 1^o la route de Bâle par la porte d'eschenthor allant contre l'ennemi dans le département du mont terrible.
- 2^o la route de Bâle par la porte de Michen allant dans la vallée de Miesenthal et la forêt noire.
- 3^o depuis le champ de lauchfeld allant vers Moncheustein.
- 4^o depuis le champ d'el Battelerfeld par auguste jusqu'aux frontières de Sprimthal.

Troisième classe.

- 1^o Chemin de Sipsach par Wintersingen à Uheimfeld
- 2^o chemin prenant pris de Sipsach allant par la Schaufmatt à Aarau
- 3^o chemin de Liebstatl à la vallée d'oristhal et dans le district de Cornach au canton de Soleure.
- 4^o chemin depuis les bains de Dubendorf allant à travers la vallée de Meygotschweylerthal.

Du 25. Decemb.

Sentis, 778.

au Préfet national du Canton
par la boîte administrative à St. Gall.
envoyé le N^o 762. ou 766.

1011.
1062.

